



Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2019.

### **DELIBERATION N° 16/2019 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A L'INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'ensemble des compétences relatives à l'assainissement doit normalement être transféré de plein droit à la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La loi Ferrand n°2018-702 du 3 août 2018 a néanmoins ouvert la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de reporter ce transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026, à condition qu'au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population intercommunale délibèrent en ce sens avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Cette faculté de report ne concerne que les Communautés de Communes.

Considérant qu'aux termes de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes : « Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exercent pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026. » ;

Que la compétence « Assainissement » est actuellement exercée par le Sivu de la Pray

Monsieur le Maire propose donc en conséquence au Conseil Municipal de délibérer dans les conditions prévues par la loi Ferrand pour s'opposer audit transfert, lequel n'interviendrait ainsi, sous réserve que les seuils légaux précités soient atteints, qu'à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDENT de s'opposer dans les conditions précitées au transfert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 des compétences relatives à l'assainissement au profit de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Rhône ainsi qu'au Sivu de la Pray.

Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### **DELIBERATION N° 17/2019 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE MENE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UNE MUTUELLE SANTE POUR LES ADMINISTRES.**

Monsieur le Maire expose que plusieurs communes appartenant à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ont décidé de se regrouper pour proposer une offre mutuelle pour leurs administrés.

La commune de Charnay participe à cette mise en place de mutuelle pluri-communale.

La consultation portée par le CCAS de la commune d'Anse a fait l'objet d'un accompagnement par une juriste spécialisée en droit des assurances pour une prestation d'un montant totale de 6000€ TTC.

*Village au ♥ des pierres dorées*

Dix-neuf communes du périmètre concerné ont décidé de participer aux frais liés à la mise en place de ce projet intercommunal (les Communes d'Alix, Belmont d'Azergues, Châtillon d'Azergues, Chessy les mines, Lozanne, Pommiers, Légnay, Frontenas, Lachassagne, Lucenay, Marcy sur Anse, Porte des Pierres dorées, Saint Vérand, Ternand, Theizé, Le Val d'Oingt, Saint Jean des Vignes, Charnay)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

**DECIDE** de participer aux frais de mise en place de la mutuelle intercommunale dont le coût s'élève à 6000€ TTC et qui, divisé à part égale entre les 19 communes partenaires, s'élève à un montant de 315.79€.

**DECIDE** de régler la quote part précisée ci-dessus à la commune d'Anse, porteuse de ce projet, pour un montant de 315.79€.

## **1. VIE LOCALE**

1-1 Commission culture :  
RAS

1-2 Associations :  
RAS

1-3 Commission Tourisme :  
Une réunion aura lieu le 17 mai pour discuter de la participation à Rosé Nuits d'été 2019 et s'occuper de la commande de décorations.

1-4 Commission Agriculture environnement :

A la demande de la Communauté de Communes, un travail de repérage des friches agricoles va être effectué avec l'appui d'un agriculteur (Mme LARGE).

1-5 Commission Artisanat - Commerce :  
L'épicerie a changé de propriétaires et a ouvert le 1<sup>er</sup> mai.  
L'association des commerçants et artisans va organiser un cinéma en plein air début septembre.

1-6 Commission communication :  
Site internet :  
RAS

Charnay infos :  
Les articles doivent être rendus avant le 27 mai. Un rappel sera fait concernant les horaires pour le bruit et les tontes.

Bulletin intercommunal : Une réunion a eu lieu semaine dernière. La commission fait un résumé des 40 numéros de bulletins précédents car cette année sera l'année du 40eme numéro. La commission fera une rétrospective du bulletin depuis la date de sa création.

1-7 Commission travaux :

La réunion travaux a eu lieu le 9 mai pour engager les travaux après le vote du budget.

Les chaudières de l'école fonctionnent depuis la dernière intervention

Accessibilité :

Les travaux avancent.

Notre interlocuteur au sein du bureau de contrôle a changé. Le nouvel interlocuteur oblige l'application d'une peinture ignifuge sur le plafond à la française nouvellement installé dans la salle du Conseil. La commune va prendre contact avec les membres de la commission de sécurité afin de demander une dérogation. En effet, la dalle, au-dessus du plafond est en béton, donc peu de risque de brûler. L'application d'une peinture cacherait l'aspect bois du plafond.

Le bureau de contrôle oblige également l'installation de plafonds et cloisons anti-feu au 2<sup>ème</sup> étage, pour sécuriser le couloir entre les espaces d'attente sécurisés dans la salle de musique et la salle du patrimoine.

L'électricien a transmis sa proposition de luminaires pour la salle du Conseil, composée d'un éclairage central et de 3 éclairages de chaque côté, ce qui permet de pouvoir désinhiber des secteurs. Le modèle proposé est composé de boules en verre d'environ 25cm de diamètre, installées en « grappe » de 3 ou 6 boules.

Il est très difficile de faire un choix, les élus iront visiter un showroom pour voir l'éclairage en situation.

Erosion :

RAS

1-9 Commission appels d'offres :

RAS

1-10 Bibliothèque :

RAS

**2. FINANCES**

**Compte au Trésor : 386 465.82€**

**3. URBANISME :**

DP de Monsieur Cédric SZOTYLO concernant la construction d'une dalle béton pour l'implantation d'un spa. La DP est accordée avec la prescription de s'implanter à 5m de la voirie et à 4m des limites séparatives.

DP de Monsieur KNOBLOCH Thomas concernant l'installation d'une marquise. La DP respecte le PLU elle est donc accordée.

*Village au ♥ des pierres dorées*

DP de Madame MARGAND Christelle concernant la construction d'une cuisine d'été et d'une piscine. Cette DP respecte le PLU, elle est donc accordée.

DP de Monsieur VERCHERE Sébastien concernant la création de deux ouvertures. La DP respecte le PLU, elle est donc accordée avec la prescription d'une ouverture en demi-cercle pour une meilleure harmonie avec une ouverture existante.

DP de Monsieur GERMAIN Jean concernant une division de parcelles en deux lots à bâtir. La DP est refusée, le projet nécessitant le dépôt d'un permis d'aménager.

Dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux de Monsieur MULATON Michel pour l'installation d'un portail et portillon. Le pétitionnaire a ajouté deux panneaux bois de part et d'autre du portail sans autorisation. La conformité n'est pas acceptée.

#### **4. VIE SOCIALE**

##### 4-1 Petite enfance :

RAS

##### 4-2 Ecole :

L'inspecteur d'académie a demandé à la commune de procéder à une enquête concernant la scolarité à domicile d'un jeune de 15 ans

##### 4-3 Commission vie sociale - Personnes âgées :

RAS

##### 4-4 Agenda 21 :

Réunion à la Communauté de Communes le 14 mai concernant le développement durable

##### 4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

Rencontre des Conseils Municipaux des Enfants le 18 mai au Domaine des Communes, et visite à Paris le 22 mai.

#### **5. INTERCOMMUNALITE**

##### 5.1 SIEVA :

Les travaux de changement de conduite d'eau (datant de 1940), seront entrepris, avec la mise en place d'une conduite de 300mm, en corrélation avec le SIEVA, le Département, le service voirie de la Communauté de Communes et la commune :

- En juin 2019, rue de la Chère amie et une partie sur la RD70 à l'entrée sud de Charnay (circulation en alternat)
- Du 8 juillet à fin août : sur la RD70, route de Bayère barrée entre la rue de la Chère amie et la sortie sud de Charnay.
- Une déviation poids-lourds est étudiée par le Département.

Une fois ces travaux terminés, les travaux de réalisation du parking sud pourront débuter.

##### 5.2 SIVU DE LA PRAY :

RAS

*Village au ♥ des pierres dorées*

5.3 SYDER :

RAS

5.4 Office du tourisme :

RAS

5.5 Communauté de Communes :

RAS

5.6 Espace Pierres Folles :

RAS

**6. QUESTIONS DIVERSES**

- Demande d'une famille pour faire graver sur la stèle d'un défunt la « langue » logo des Rolling Stone. Le Conseil municipal s'est prononcé à 8 voix contre, 4 abstentions et 2 voix pour, eu égard au règlement du cimetière en vigueur.
- Enseignes de la mairie, salle de la Mansarde et école : une demande de devis complémentaire sera adressée aux fournisseurs pour une modification de la police d'écriture et le coloris des enseignes.
- L'inauguration des travaux d'accessibilité aura lieu le 20 juillet, en présence de Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil Départemental. Il faut commencer à préparer le projet d'invitation.
- Olivier MARS présente l'étude réalisée pour le changement de téléphonie, vers une téléphonie IP. En 2018, la commune a dépensé 2593 € d'abonnement et 580 € de communications pour la mairie, la poste, la bibliothèque et l'école. Le nouveau contrat (2592€ + 565€ d'abonnements conservés) proposerait à la location 6 postes fixes et 2 postes sans fil, communication, maintenance et répondeur inclus. Une économie supplémentaire pourra être faite en 2020 sur les deux lignes mobiles, qui ne peuvent être résiliées pour l'instant du fait d'un engagement pour 24 mois.
- Jumelage : du 30 mai au 2 juin, la commune reçoit les bretons de Landrevarzec. L'accueil aura lieu le jeudi à 11h, avec un apéritif offert par la mairie. Le jeudi soir aura lieu le concert de l'harmonie, une soirée fest-noz le vendredi sur réservation et la soirée du samedi également sur réservation.

**PROCHAIN CONSEIL LUNDI 1<sup>er</sup> JUILLET à 20h00**

*Village au ♥ des pierres dorées*